Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1411

Artikel: Impôt sur les successions : Villiger voudrait endiguer la vague abolitionniste

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014926

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Villiger voudrait endiguer la vague abolitionniste

Après d'autres cantons alémaniques, Zurich, par vote populaire, a décidé à 52 % d'abolir l'impôt sur les successions en ligne directe. La chute de cet important bastion renforce la tendance au démantèlement fiscal qui est l'un des fonds de commerce de l'UDC blochérienne[1]. Coup dur pour Kaspar Villiger, qui songe à combattre cette érosion par une loi fédérale d'harmonisation.

La carte des cantons qui imposent les héritiers en ligne directe est d'une lecture surprenante. Elle ne reflète pas les clivages et les rapprochements politiques que l'on retrouve généralement lors des scrutins fédéraux. Ainsi Neuchâtel ménage ses héritiers, alors qu'Appenzell Intérieur et Glaris les font passer à la caisse (voir ci-dessous). Les historiens nous donneront peut-être la clé de ces différences originelles. L'explication «blochérienne» est ici inopérante. Quels qu'en soient les mécanismes, l'affaire est d'importance pour les budgets cantonaux. Pour rappel, la décision populaire de fin novembre coûtera 235 millions au canton de Zurich.

A libéral, libéral et demi

Le radical Kaspar Villiger n'est pas content. Dans une interview au *Tages Anzeiger*, le conseiller fédéral déplore qu'un nombre grandissant de cantons se privent d'une source importante de revenus alors que les finances publiques sont en difficulté. Le ministre des finances se permet alors une leçon de doctrine à sa famille politique: «La propagande électorale mettait en exergue une lassitude devant le poids grandissant des impôts. Mais une comparaison internationale montre que cette affirmation n'est pas légitime.» Le potentiel d'économies à réaliser pour assainir les finances publiques étant presque partout épuisé, il ne restera, pour compenser les pertes qu'une augmentation de l'impôt sur le revenu. Ce n'est pourtant pas ce que veut la famille libérale qui affirme qu'un taux élevé de cet impôt casse l'initiative individuelle. Pour Kaspar Villiger, «l'impôt sur les successions, à l'inverse de l'impôt sur le revenu, ne pénalise pas la performance. C'est pourquoi il a les faveurs du doctrinaire libéral Milton Friedman. Il est efficace puisqu'il procure d'importantes recettes même avec des taux modestes. Et c'est un impôt juste.»

Intervention fédérale

La sous-enchère fiscale entre les cantons n'est pas étrangère à la vague de suppressions de l'impôt sur les successions. Zurich, le plus récent abolitionniste, est entouré de cantons qui l'ont été avant lui. Les directeurs cantonaux des finances ont tenté d'harmoniser leurs pratiques en élaborant un modèle de loi. Sans succès. Seule une intervention fédérale pourrait donc freiner la disparition de l'impôt successoral. Kaspar Villiger est hostile à son introduction au niveau fédéral comme le suggère par exemple...Vreni Spoerry. Il songe plutôt à un article constitutionnel d'harmonisation. Il ne s'agirait pas d'imposer un taux uniforme de taxation, mais de fixer des principes appliquables dans chaque canton. Mais le rapport des forces cantonales en présence et la concurrence entre UDC et radicaux sur le dossier fiscal donnent peu de chances au projet de notre ministre des finances.

A propos: pourquoi la question ne rencontre-t-elle pas d'écho dans la Suisse francophone? *at*

[1]Lire sur le sujet, *Domaine Public*, n° 1398, «La classe moyenne instrumentalisée» et le dossier de l'édito.

L'impôt de succession en Suisse

• **Exonération en ligne directe (douze cantons)**:
Valais, Neuchâtel, Fribourg, Soleure, Argovie, Schaffhouse, Zurich, Zoug, Schwytz, Obwald, Nidwald, Uri, St-Gall, Appenzell E.

• **Imposition en ligne directe (huit cantons)**:
Genève, Vaud, Berne, Jura, Tessin, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Thurgovie, Glaris, Appenzell I.

• **Compétence communale (deux cantons)**:
Lucerne, Grisons.

La solution lucernoise et grisonne, qui laisse aux communes le soin de décider du prélèvement d'un impôt sur les successions, porte au paroxysme la sous-enchère fiscale d'un clocher à l'autre.

COMMUNES COMMUNAUTAIRES

Le retour de la corvée

Plusieurs communes de l'Oberland bernois offrent à leurs contribuables la possibilité de régler leur dû par un travail. En l'occurrence, il s'agit d'un impôt spécial, en moyenne 200 francs par personne et par an, affecté à l'entretien des routes et chemins communaux. C'est ainsi que dans une trentaine de communes on peut voir, durant la bonne saison, des cohortes d'amateurs désherber les talus, nettoyer les chaussées, réparer les barrières mises à mal par les avalanches. A Grindelwald, deux cents contribuables ont participé à ces travaux au cours de l'été et de l'automne, renouant ainsi avec l'ancienne pratique des travaux communautaires. Ce sont les difficultés financières des communes qui ont remis cette pratique au goût du jour. Devant le succès rencontré par cette action, certaines communes pensent déjà à l'étendre à la saison d'hiver, pour le déneigement du réseau des chemins. *jd*

Source: *Neue Zürcher Zeitung*, 1er décembre 1999.